

Conseillers Municipaux en
exercice : **15**
Qui ont pris part à la
délibération : **13**

Date de la convocation :
06.09.2023

Date d'affichage :
06.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence **de M. Michel BAISSAC, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs BAISSAC Michel, BASTID Yvette, LHERITIER Laurent, BOUISSE Laurence, DOLY Daniel, FABREGUES Marie, FICHE Virginie, LACAMBRE Stéphane, MANIAVAL Evelyne, MARTINET Vincent, RIC Denis, SEGUIS Hervé, VIDAL Annick.

Absents excusés : COUDERC Pierre, ANDRIEU Florence.

Absent excusé ayant donné pouvoir : /
Secrétaire de séance : Mme FICHE Virginie

Objet de la délibération n° 20230913_7 :

Rapports annuels 2022 de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Monsieur le Maire présente :

- Le rapport annuel 2022 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers
- Le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces deux rapports.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 13 septembre 2023.

Le Maire,



Michel BAISSAC.